



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Huitième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique — océan Indien (RASG-AFI/8)

10 novembre 2022

Point 2 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité du GASP, y compris les priorités définies dans le Plan régional pour la sécurité de l'aviation

3.1 Rapports sur les activités du RASG-AFI et de ses organes auxiliaires

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
<p>La présente note rend compte des activités du RASG-AFI, notamment les programmes et les projets soutenus par le Plan AFI et d'autres partenaires d'assistance.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>	
<i>Objectif Stratégique connexe de l'OACI</i>	Sécurité

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail souligne l'état d'avancement de la mise en œuvre de quelques activités, initiatives et projets visant à améliorer les performances du RASG-AFI en matière de sécurité, et met en évidence les défis et les recommandations connexes.

1.2 Le RASG-AFI a créé quatre équipes de soutien à la sécurité (SST) en tant qu'organes subsidiaires chargés de relever les défis de sécurité et soutenir le processus d'élaboration, de hiérarchisation et de mise en œuvre des initiatives de renforcement de la sécurité. Ces SST sont : l'Équipe de soutien au système national de supervision de la sécurité (SSO-STT), l'Équipe de soutien aux questions de sécurité opérationnelle (OSI-STT), l'Équipe de soutien au programme national de sécurité (SSP-STT), et l'Équipe de soutien aux services de navigation aérienne (ANS-STT).

1.3 Les efforts de SST sont soutenus et complétés par des programmes d'assistance établis et mis en œuvre par d'autres programmes et projets, notamment les des bureaux régionaux de l'OACI (ROST), le Plan AFI, la CAFAC (AFI-CIS), les CER, les RSOO, les États et les partenaires de l'industrie.

1.4 Malgré les progrès enregistrés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du programme, il faut noter que certaines activités sont pérennes, et par conséquent décrites comme étant « en cours ».

1.5 Au nombre des obstacles à l'avancement des projets, il y a le manque d'engagement des États à leur allouer les ressources nécessaires pour atteindre les cibles régionales et mondiales, l'absence de partage ou le partage limité de données, d'informations, d'expériences et d'informations en matière de sécurité, l'insuffisance des financements.

2. ANALYSE

2.1 Équipe de soutien au système national de supervision de la sécurité (FSO)

2.1.1 L'objectif du projet des fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) du Plan AFI est d'aider les États qui remplissent les conditions à établir les bases du système de supervision de la sécurité par rapport aux éléments cruciaux (EC) du système national de supervision de la sécurité. À cet égard, le projet est orienté vers l'assistance aux États qui remplissent les conditions pour le renforcement de leurs capacités de supervision de la sécurité, avec un accent particulier sur la mise en œuvre des EC (c'est-à-dire, EC-1 à EC-5).

2.1.2 C'est pourquoi suite à sa révision en mai 2022, le projet devrait aider et soutenir dix-neuf (19) États de la région AFI qui remplissent les conditions, à savoir Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Eswathini, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, et Tchad.

2.1.3 Le projet FSO du Plan AFI a été révisé et approuvé lors de la vingt-cinquième réunion du Comité directeur du Plan AFI (SC/25 du Plan AFI) qui s'est tenue en mai 2022 à Abuja (Nigéria), dans le cadre de la Semaine de l'aviation AFI.

2.1.4 Après la révision du projet FSO, des missions d'assistance ont été effectuées dans les États suivants qui remplissent les conditions :

- Libéria : (du 8 au 14 juin 2022)
- Sao Tomé-et-Principe (du 4 au 8 juillet 2022)
- Sierra Leone (du 18 au 22 juillet et du 10 au 14 octobre 2022)
- Angola (du 21 au 25 février 2022)
- Comores (du 8 au 10 août 2022)
- Djibouti (du 24 au 26 août 2022)
- Érythrée (du 27 au 29 juillet 2022)
- Eswatini (du 16 au 20 mai 2022)

2.1.5 Depuis la conception du projet FSO, des activités d'assistance ont été réalisées dans la plupart des États qui remplissent les conditions. Cependant, des progrès limités ont été enregistrés dans l'amélioration des scores homologués de mise en œuvre effective (EI) des éléments cruciaux (EC) d'un système national de supervision de la sécurité, principalement en raison du nombre limité d'activités relatives à la méthode de surveillance continue du programme universel d'audit de l'OACI de l'USOAP-CMA menée dans les États concernés.

2.1.6 La figure ci-dessous présente les performances en matière de sécurité, en ce qui concerne scores d’EI des États concernés sur le projet FSO. Deux de ces États à savoir la Somalie et le Soudan du Sud ne sont pas pris en compte parce qu’ils n’ont jamais été audités dans le cadre de l’USOAP.

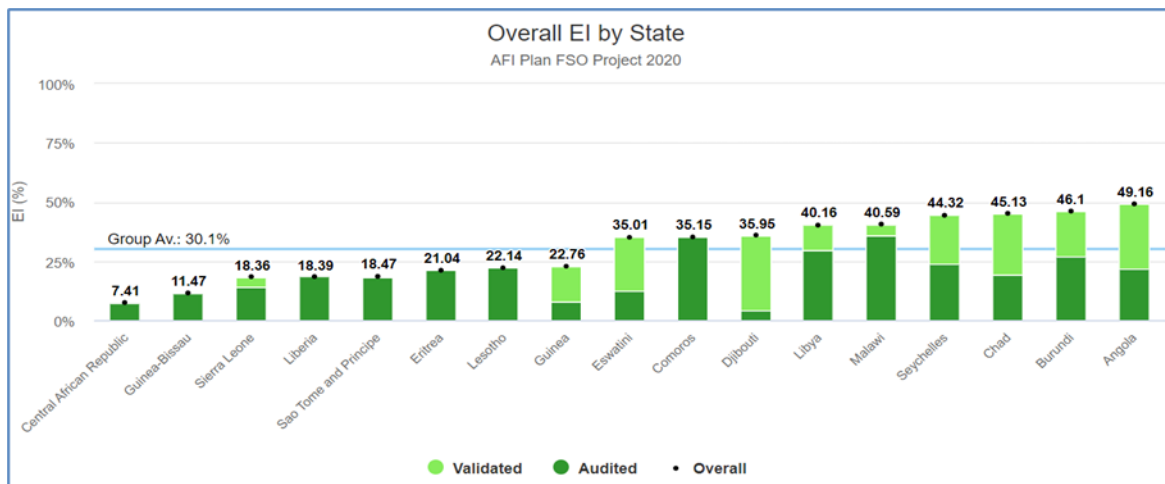


Figure : Mise en œuvre effective par État : projet FSO du Plan AFI

2.2 Équipe de soutien aux questions sécurité opérationnelle (OSI-SST)

2.2.1 L’atelier sur l’impact sans perte de contrôle (CFIT) s’est tenu du 15 au 16 décembre 2021. Un impact sans perte de contrôle est une situation dans laquelle un aéronef en bon état de fonctionnement, piloté par un équipage pleinement qualifié et certifié, est piloté vers le terrain sans que l’équipage n’en ait apparemment conscience. L’atelier sur le CFIT était l’une des activités du RASG-AFI prévues en 2021. Le CFIT étant l’une des catégories d’événements à haut risque identifiées aux plans mondial et régional, l’atelier avait pour objectif de sensibiliser sur les risques associés à ce phénomène et d’identifier les initiatives de renforcement de la sécurité (SEI) pour les atténuer. L’atelier s’est déroulé au format virtuel en raison des restrictions de voyages dues à la pandémie de COVID-19, et a bénéficié du soutien des bureaux ESAF et WACAF de l’OACI, et des partenaires de l’aviation comme l’AFRAA), l’IATA, AIRBUS et (NAVBLUE. L’Atelier a identifié huit initiatives de renforcement de la sécurité (SEI) à mettre en œuvre par le RASG-AFI pour atténuer les risques associés aux incidents CFIT (GPWS, SOP, CDFA, FDA, CRM/TEM, ALAR, MSAW, PBN).

2.2.2 L’atelier sur la perte de contrôle en vol (LOC-I) et la formation à la prévention des pertes de contrôle et aux manœuvres de rétablissement (UPRT) s’est tenu au format virtuel du 10 au 11 novembre 2021, sous les auspices des deux bureaux WACAF et ESAF de l’OACI et du Kenya, État champion du RASG-AFI pour les LOC-I. Cet atelier faisait partie du programme de travail du RASG-AFI, conformément au plan quinquennal de mise en œuvre du RASG-AFI pour les LOC-I. L’atelier a réuni 160 participants provenant des États, des organisations et de l’industrie. Il a permis de faire le point sur l’UPRT en milieu académique et sur simulateur pendant la pandémie ; la formation sur l’UPRT en utilisant les ressources disponibles, notamment les simulateurs non

modifiés, la reconnaissance/sensibilisation comme formation minimale. L'état de l'UPRT dans le monde et les leçons apprises ; et l'examen d'échantillons de rapports d'accident, de facteurs de risque et d'outils.

2.2.3 Les incidents liés aux pistes, à savoir les intrusions sur piste et les sorties de piste, sont actuellement surveillés par le biais d'initiatives sur la sécurité des pistes comme les ateliers sur la sécurité des pistes et la sensibilisation, notamment le format de compte rendu mondial (GRF).

2.3 Équipe de soutien à la sécurité des pistes (SSP-SST)

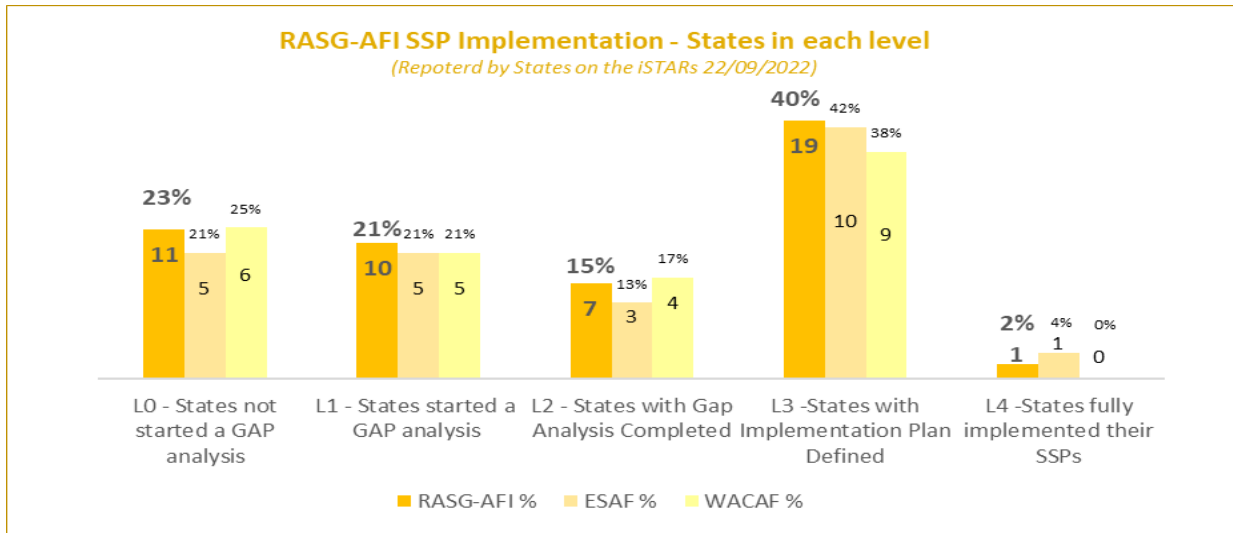
Le projet du programme national de sécurité du Plan AFI a pour but de soutenir les États AFI qui remplissent les critères à mettre en place le PNS grâce à une approche par étapes qui garantit que les États mettent d'abord en place les fondamentaux d'un PNS, avant de passer à la mise en place d'un PNS efficace. En outre, le projet vise à établir des mécanismes de coopération pour la coordination, la collaboration et l'échange d'informations sur la mise en œuvre du PNS/SGS.

2.3.1 Pour continuer à soutenir les États membres du RASG-AFI dans la mise en œuvre du PNS, le projet révisé des PNS du Plan AFI a été approuvé par le Comité directeur du Plan lors de sa 25^e réunion tenue à Abuja (Nigéria) en mai 2022.

2.3.2 Les États qui remplissent les critères du projet révisé sont : l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, Madagascar, la Mauritanie, le Rwanda, et le Togo. Les États qui ne remplissent pas les critères pour ce projet bénéficieront d'une assistance dans le cadre des activités ordinaires des bureaux régionaux ou d'autres projets du Plan AFI sur la mise en œuvre d'un système de supervision de la sécurité.

2.3.4 Actuellement, les bureaux régionaux coopèrent avec les États pour fournir et/ou actualiser les informations relatives à leurs coordonnateurs du PNS, et mettre à disposition des experts qui soutiendront la mise en œuvre des activités. La phase suivante comprendra la mise en place des groupes de collaboration, l'élaboration de directives et d'outils pour la réunion de lancement dont le but est de présenter le projet et lancer la mise en œuvre du projet des PNS. Dans le cadre des activités de mise en œuvre du projet des PNS cette année, les États qui remplissent les critères recevront une aide pour l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour remédier aux carences des fondamentaux du PNS et aux carences identifiées dans la mise en œuvre d'un PNS. Un appui supplémentaire sera fourni pour la surveillance et la mise en œuvre pendant toute la durée du projet.

2.3.5 Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement du projet des PNS dans les États membres du RASG-AFI, basé sur les informations communiquées par les États à travers le système iSTARS de l'OACI, en septembre 2022. Le score moyen global d'EI pour les PQ de base du PNS dans les États membres du RASG-AFI s'élève à 67,13 %, dont 52,85 % homologués et 14,28 % du CAP mis en œuvre.



2.3.6 Malgré quelques progrès enregistrés, la mise en œuvre du PNS reste l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les États de la région AFI. Il ressort clairement du tableau ci-dessus que davantage qu'il faut accroître les efforts et les ressources des États, et apporter un appui constant de l'OACI, de l'AFCAC, des RSOO, des RAIO, et de l'industrie pour assurer la conformité des États aux exigences de l'Annexe 19 et l'atteinte des objectifs et cibles définis dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et des cibles de sécurité d'Abuja liées au PNS.

2.4 Certification des aéroports par le Plan AFI

2.5.1 Le taux de certification des aéroports dans la région AFI s'élève à 44,4 % (28 aéroports sur 63) pour la région ESAF, et 28 % pour la région WACAF (14 aéroports sur 54). Soit une moyenne de 35,9 % pour les régions ESAF et WACAF. Ces faibles taux sont dus à une formation et une qualification insuffisantes des experts, au coût des activités de certification et aux défis organisationnels.

2.5.2 Le projet de certification des aéroports du Plan AFI a pour but d'aider les États à renforcer leurs capacités de certification des aéroports conformément à l'Annexe 14 — *Aéroports*, de l'OACI. Son objectif et sa priorité étaient initialement d'aider certains États à certifier au moins un aéroport international et à renforcer leurs capacités à certifier le reste. L'assistance fournie dans le cadre du projet a permis la certification de seize (16) aéroports internationaux dans treize (13) États. Ce qui a permis à 50 % des États AFI de renforcer leurs capacités de certification. Les États sont encouragés à améliorer le taux de certification et à relever les défis en faisant recours aux meilleures pratiques des États.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) encourager les États et l'industrie à désigner des experts pour participer aux activités des SST ;
- b) encourager les partenaires à maintenir, et dans la mesure du possible, à accroître leur soutien et leur assistance à la mise en œuvre des SST, des projets et des activités du RASG-AFI ;
- c) inviter instamment les États à promouvoir et à renforcer le partage et l'échange de données et d'informations sur la sécurité, y compris les réponses aux modules du cadre en ligne (OLF) de l'USOAP-CMA, aux lettres de l'OACI et aux lettres de la CAFAC.